



Bonjour,gros soucis depuis 2005 avec mon proprietaire

Par **punkie**, le **10/06/2008** à **13:32**

depuis le 11 nov 2000 je suis locataire dans le prive:bail de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.en louant je ne me suis pas apercu que lappartement avait des vices caches en 2005 jai fait des demarches aupres de services ddas mairie caf qui ont constates la presence de plomb sous la peinture a leau des murs (ddas) la caf diverses anomalies ne donnant plus le droit au versement de lapl mais de lal les services municipaux ont effectes une 1em visite aussi en 2005 !!!!! le logement que j occupe est a la limite de linsalubrite!!!!!! donc faute de travaux en 2007 les services municipaux sont revenus police ont constates que rien navait etait fait .donc suite a ce probleme jai effectuees des demandes de logements :jai rencontrer le maire de ma ville qui a rappeler a ses obligations de loueur a lencontre de mon proprietaire par courrier mon proprietaire ma envoyer une lettre avec lar m ordonnant de quitter les lieux en un mois (lettre non recevable dont bien sur je ne tiens pas compte !!!!!)par contre il ne me renouvellera pas le bail a lissue legale de celui ci sa comptable notarial men a prevenu par oral et ma dit que le proprietaire voulait effetue peut etre des travaux pieces par pieces notamment en ma presence dans les lieux avec certainement du personnel non qualifies payes au black sans imdemmisation :alors que mon proprietaire ne ma envoyer aucun courrier ,donc quel sonts les droits du proprietaire sur ces travaux lourds plomb ;;;;;;quels sonts les miens, a t il le droit de proceder comme cela ; doit il menvoyer un recommander pour effectuer ses travaux!!!!??????? et quels sonts mes recours merci cordialement